

## Commune de CHAMPS-SUR-MARNE

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **07/DAIDD/ENV n° 015**

du **06 mars 2007**

complété le **02 mai 2012**

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Approuvé (PSS valant PPR)	date <b>13 juillet 1994</b>	aléa <b>Inondation</b>
Prescrit (en cours d'élaboration)	date <b>5 février 2007</b>	aléa <b>Inondation</b>
Prescrit (en cours d'élaboration)	date <b>11 juillet 2001</b>	aléa <b>Sécheresse</b>
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence sont :

**Le PSS de la vallée de la Marne sur la commune en 1 planche au 1/5000ème**

Consultable sur Internet

**La carte des aléas du projet de PPRI de la vallée de la Marne (planche 4/5 – version du 23 octobre 2001) au 1/5000ème**

Consultable sur Internet

**La carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (version d'octobre 2006) au 1/135000ème**

Consultable sur internet

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

	date	effet
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone <b>5</b>	Moyenne zone <b>4</b>	Modérée zone <b>3</b>	Faible zone <b>2</b>	Très faible Zone <b>1</b>
---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	---------------------------

## pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)**

**Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (1 format A4)**

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Sites internet :

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr) (DDT77)

[www.seine-et-marne.pref.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr) (Préfecture77)